

Législatives/Après l'annulation du scrutin dans le deuxième siège du département de l'Okano

Corvain Ondo Nzogo écope d'une inéligibilité de dix ans

LBON
Libreville/Gabon

Le candidat de l'Union nationale (UN) lors des dernières législatives au deuxième siège du département de l'Okano, dont l'élection a été annulée par la Cour constitutionnelle, à l'issue du contentieux, s'est également vu infliger l'interdiction de participer à un quelconque scrutin pendant une décennie. Ainsi, il ne pourra se représenter lors de la prochaine partielle dans cette circonscription électorale.



Photo : LBON

Le candidat déchu de l'Union nationale (UN) au 2e siège de l'Okano, Corvain Ondo Nzogo.



Photo : LBON

Les militants de l'Union nationale de la contrée de Mitzi lors d'une rencontre.

L'UNION nationale (UN), parti de l'opposition, qui n'a obtenu que deux élus au terme des élections législatives d'octobre dernier, vient de voir sa maigre moisson réduite de moitié. En effet, l'un de ses candidats, en l'occurrence Cor-

vain Ondo Nzogo, déclaré élu par le Centre gabonais des élections (CGE) dans le deuxième siège du département de l'Okano (province du Woleu-Ntem) a vu son élection annulée. Hormis cette annulation, le porte étendard de l'UN écope par ailleurs d'une inéligibilité de dix ans.

Cette décision de la Cour constitutionnelle est intervenue suite au recours introduit par le candidat du Parti démocratique gabonais (PDG), Habib Emame Angore avec lequel il était aux prises au second tour. Entre autres griefs retenus contre Corvain Ondo Nzogo, son inscription dans un bu-

reau de vote, notamment dans la commune d'Akanda, situé hors de la circonscription électorale dans laquelle il brigait les suffrages. Comme autres accusations portées contre le candidat de l'UN, il y a entre autres violence sur l'adversaire, le bourrage d'urnes, le transport de l'urne par les mem-

bres de son équipe de campagne du bureau de vote de Babylone, situé à une centaine de kilomètres de Mitzi. Le candidat PDG, Habib Emame Angore, a salué cette décision de la haute juridiction, estimant que celle-ci lui donne l'occasion de repartir à la reconquête de ce siège

“sous le label de la restitution de la vérité et de la réconciliation des familles”. De son côté, l'Union nationale, par le biais de la délégation départementale, vient d'entamer des consultations afin de désigner un nouveau candidat en remplacement du déchu. Selon certaines indiscretions, deux militants sont bien placés pour l'instant. Il s'agit de Fidèle Mba Mintsa et Corneille Mba. Les différents états majors des partis politiques s'organisent pour briguer les suffrages des électeurs le moment venu. A noter que l'inéligibilité qui frappe Corvain Ondo n'est pas la première du genre. Plus récemment, une décision similaire avait été prise à l'endroit du député sortant de la commune de Bitam, Patrick Eyogho Edzang, l'empêchant de prendre part aux dernières élections législatives.

Au terme du contentieux électoral / Trois questions à...

Gabriel Malonga Mouelet : " Il faut savoir gagner une élection avec humilité et la perdre avec honneur "

Propos recueillis par J.K.M
Libreville/Gabon

Conscient de ses responsabilités, le candidat du Parti démocratique gabonais (PDG) aux dernières législatives, déclaré vainqueur par le Centre gabonais des élections (CGE), au premier siège du premier arrondissement de la commune de Libreville entend toujours demeurer proche des populations, conformément aux orientations des plus hauts responsables de sa formation politique.

L'union. Votre réaction au terme de la confirmation de votre élection comme député au premier siège du premier arrondissement de la commune de Libreville par la Cour constitutionnelle?

Gabriel Malonga Mouelet : C'EST un sentiment de satisfaction empreint d'humilité qui m'anime, au terme de la confirmation de mon élection comme député au premier siège du premier arrondissement de la commune de Libreville. Humilité, parce que cette victoire, qui consacre ma réélection à l'Assemblée nationale, est d'abord celle des militants, militantes et sympathisants du Parti démocratique gabonais (PDG). En leur nom, je voudrais très humblement remercier le distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba, et le secrétaire général de notre formation politique, Éric Dodo Bounguendza, pour m'avoir investi. Pour revenir au contentieux électoral, je dirais que, pour avoir assisté aux audiences publiques, j'ai pu apprécier la qualité des débats et le rôle important joué par le juge constitutionnel dans le règlement dudit contentieux. Ce qui me pousse à dire, avec force et conviction, que notre pays dispose d'une Cour constitutionnelle exemplaire, animée par des hommes et des femmes expérimentés, compétents et rompus à la tâche.

- À en juger par l'adversité lors de la campagne électorale et le recours intenté par une de vos adversaires, cette élection ne fut pas du tout tranquille pour vous. Quels enseignements pouvez-vous en tirer?
- Dans toute compétition électorale, l'adversité est toujours de mise, dans la mesure où une élection n'est jamais gagnée d'avance. J'ai constaté une augmentation assez importante



Photo : Eric Laphérier / L'Union

Gabriel Malonga Mouelet : " Ma victoire est d'abord celle du PDG".

du nombre de candidats. Pour ainsi dire, j'étais aux prises avec quatorze adversaires, qui n'attendaient que cette occasion pour en découdre avec le PDG. Avec le soutien des plus hauts responsables de ma formation politique et des militants, nous avons pu venir à bout de cette adversité. Si bien que les électeurs nous ont renouvelé leur confiance. Car, il faut bien le souligner, durant mon premier mandat, nous avons été très proches d'eux. Nous avons vécu leurs préoccupations et souffrances. Bref, contrairement à plusieurs de nos adversaires, nous n'étions pas des inconnus ou des parachutés dans notre circonscription électorale.

Avec le recul, et en tenant compte du recours en annulation intenté par une des adversaires, je dirais qu'il faut savoir gagner une élection avec humilité et la perdre avec honneur. Tout en demeurant, autant que faire se peut, proche des populations.

- Maintenant que votre réélection a été confirmée, à quoi peuvent s'attendre les populations de votre circonscription électorale, au regard des préoccupations qu'elles ont exprimées lors de la campagne électorale ?

En dehors des missions prescrites par la Constitution, le député est confronté quotidiennement à une mission sociale de proximité importante. C'est une réalité dont nous devons tenir compte.

Au cours de mon premier mandat, nous avons essayé de satisfaire, autant que possible, les préoccupations des populations. En toute humilité, je préférerais que ce soit les habitants du premier siège du premier arrondissement

de la commune de Libreville, qui fassent le bilan. C'est vous dire que, au cours de ce deuxième mandat, nous allons poursuivre ce travail en

collaboration avec les populations, conformément à notre thème de campagne : "accélérons la transformation du siège du premier arrondissement de la commune de Libreville".



CASSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE

(Portant nouvelle procédure de paiement des pensions)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) invite les pensionnés dont les paiements étaient régulièrement effectués par virement à la Postbank, la BGF Bank et à la Banque Gabonaise de Développement (BGD), à ouvrir des comptes dans les banques commerciales locales avant le 31 décembre 2018.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019, les pensionnés non bancarisés seront désormais payés trimestriellement aux guichets de la CNSS (à partir des mois de Février, Mai, Août et Novembre de chaque année), ce conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article 100 du Code de Sécurité Sociale.

Notre ambition, mieux vous servir.

Fait à Libreville, le 19 NOV. 2018

Le Directeur Général



Dr. Nicole ASSELE

1432 01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. 134 Libreville - Gabon
Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 74 64 15 • Centre d'appels : 1432
www.cnss.gg • facebook : caissenationaledesecuritesocialesgabon-officiel